



Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette
22 juin 2017 - 19h
Ecole élémentaire 10 rue Henri Noguères 75019 Paris



Réunion animée par **Jérôme AMORY**, Délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette.

ORDRE DU JOUR :

- **L'été sur le bassin de la Villette**
 - Paris Plages 2017 sur le Bassin de la Villette
 - Aire de baignade naturelle en eau vive
 - Animation estivale sur l'avenue de Flandre
- **Paris Respire : point d'information**
- **Présentation des scénarii pour la création d'une piste cyclable avenue de Flandre**
- **Bagagerie : point d'information sur le projet**
- **Questions diverses**

L'ÉTÉ SUR LE BASSIN

Présentation du dispositif Paris Plages 2017 sur le bassin de la villette

En présence de Gérald AYALA, régisseur général

Le montage de Paris Plages commencera le 3 juillet et se terminera le 8 juillet, avec des interventions uniquement jusqu'à 20h et pendant la semaine, afin de limiter au maximum les nuisances sonores.

Paris Plages sera ouvert du 8 juillet au 3 septembre, de 10h à 22h du dimanche au jeudi et de 10h à minuit les vendredi et samedi. Comme les années précédentes, un gardiennage du site sera assuré durant les horaires de fermeture.

Les animations sont réparties entre le quai de Seine, qui accueillera les activités sportives, et le quai de Loire qui accueillera les activités nautiques.

Un espace culturel sera ouvert quai de Seine, animé par plusieurs structures, dont :

- Mairie du 19^{ème}, qui présentera le Budget Participatif et le Pass Culture
- La bibliothèque hors les murs
- La Cité des Sciences et de l'industrie, avec un carrefour numérique, un fab lab, living lab innovation et prototypage.
- Cours de yoga de 18h à 20h pour les grands et les petits

Cafézoïde se trouvera quai de Loire, et les animations habituelles comme la tyrolienne, la pétanque, les espaces nautiques, le pédalo, les barques, les espaces détentes, la buvette solidaire, et les espaces de restauration seront de la partie.

Le numéro de la régie est le même que chaque année : 07 86 07 14 07.

Aire de baignade naturelle en eau vive

Un bassin de baignade naturelle va être installé sur le bassin. Il pourra accueillir 300 personnes, et comptera 3 bassins : petit, moyen et grand. Il sera ouvert de 11h à 21h, gratuitement et sans réservation. Il comportera un solarium avec des transats, des vestiaires, des douches. L'ouverture sera néanmoins dépendante de la qualité de l'eau, qui sera contrôlée plusieurs fois par jours. La baignade reste interdite en dehors de ce bassin. L'objectif est d'accompagner l'évolution des pratiques du public, qui souhaite revenir à une pratique qui avait cours auparavant. Le bassin sera ouvert chaque année de mi-juillet à mi-septembre.

Animation estivale sur l'avenue de Flandre

L'avenue de Flandre sera elle aussi investie par l'ambiance Paris Plages, avec, sur le terre plein central, des animations, des espaces de détente, l'arrivée d'un glacier et des terrains de pétanque, ainsi qu'une grande exposition à ciel ouvert mettant en valeur des street-artistes reconnus.

Questions/remarques :

Pourquoi la guinguette, très bruyante, n'est elle pas déplacée ?

Il n'est pas possible de déplacer la guinguette en dehors de Paris Plages.

Les cafés vendent des boissons à emporter, les consommateurs s'installent sur la piste cyclable. La journée, et sur la durée de Paris Plages, c'est une belle réussite, mais à la fermeture c'est invivable.

La zone neutralisée est encore augmentée cette année, cela devrait réduire les nuisances.

Les animateurs sont chaque année en sous effectif, les queues sont donc immenses

Les gens viennent très tôt, et tout est complet rapidement, effectivement. Nous pouvons améliorer la communication pour indiquer les places restantes et le temps d'attente.

On constate beaucoup d'urines sauvages sur le bassin

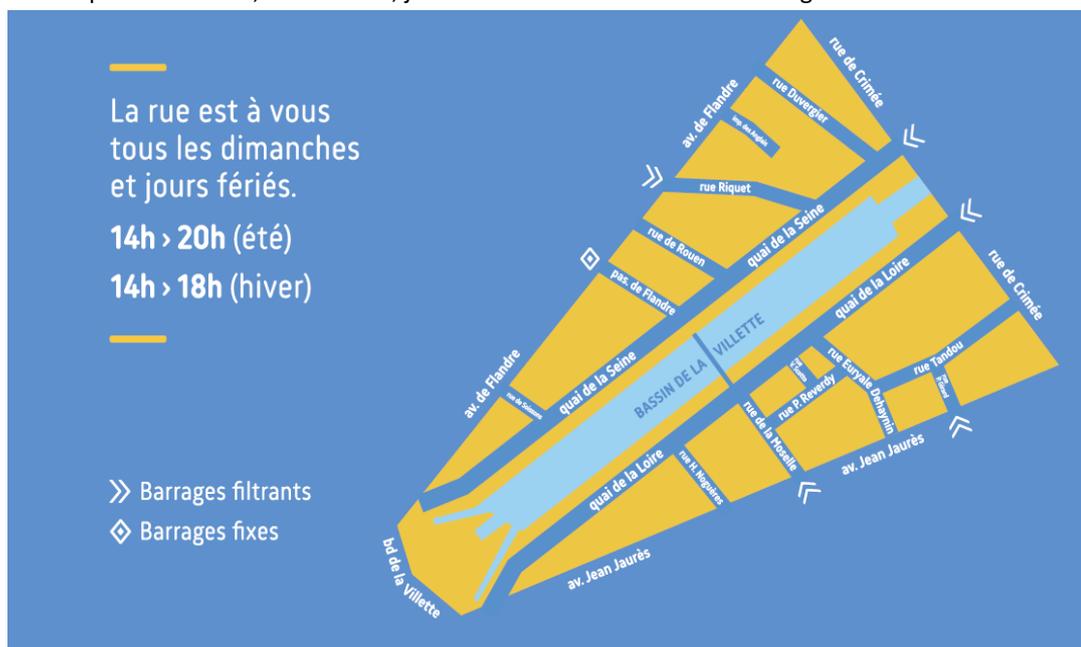
Un important dispositif d'urinoirs et de sanisettes provisoires est déployé. Les commerçants ont été informés du souhait de la mairie de les voir autoriser l'accès à leurs toilettes à tous.

On constate un manque de poubelles, notamment quai de la Marne et quai de l'Oise, nouvellement investis par les Parisiens

Nous avons installé des corbeilles de rue supplémentaires ainsi que des grands bacs. Il y a 60 corbeilles de rue quai de Loire, qui sont collectées 2 fois par jour. Il arrive qu'elles débordent le soir malgré tout, du fait de la fréquentation très soutenue. Cette année, une équipe interviendra jusqu'à 23h. Pour ce qui concerne les quai de l'Oise et de la Marne, un gros conteneur est installé rue de Crimée, mais nous allons nous pencher sur cette question.

PARIS RESPIRE : POINT D'INFORMATION

A partir du 2 juillet, le quartier Bassin de la Villette intègre le dispositif Paris Respire. La circulation automobile sera donc interrompue de 14h à 20h en été et de 14h à 18h en hiver, les dimanches et jours fériés, sauf pour les riverains. L'idée est de laisser place aux vélos, trottinettes, jeux d'enfants et flâneurs. Des barrages fixes et filtrants seront installés (voir carte).



Est-il possible de revoir le fonctionnement du pont de Crimée qui se lève pour 2 personnes dans un bateau et bloque tout un quartier ?

Il se lève automatiquement, nous avons demandé à ce que le protocole soit revu.

PRÉSENTATION DES SCENARII POUR LA CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE AVENUE DE FLANDRE

En présence de Sophie MINDAY, adjointe au Maire en charge du Plan Vélo

Les 4 scénarii qui vous sont présentés ce soir, ont déjà été exposés à l'ensemble des habitants des 3 Conseils de quartiers concernés (Pont de Flandre, Flandre-Aubervilliers et Bassin de la Villette) ainsi qu'aux associations de cyclistes le 15 mars dernier au cours d'une réunion publique.

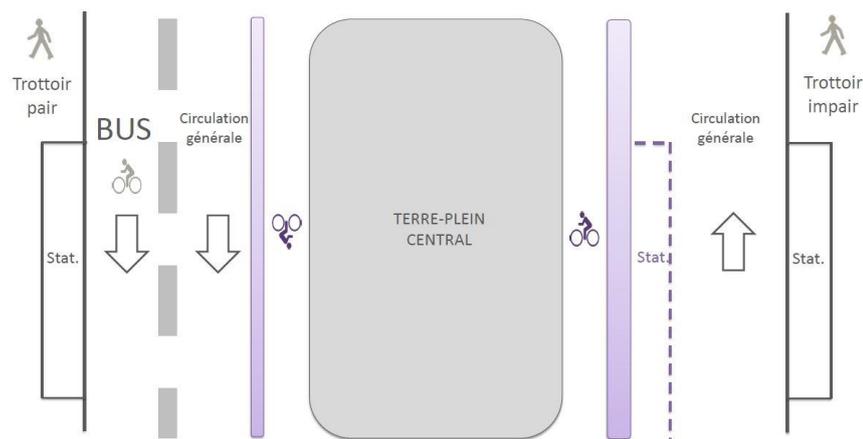
Ce projet d'aménagement s'inscrit dans le cadre du plan vélo parisien renouvelé par la Ville en 2015 afin de favoriser la pratique du vélo à Paris. Il a pour objectif de passer de 5 à 15 % des déplacements à vélo. Cela passe par différents aspects et notamment par la création d'aménagements cyclables protégés. Le budget du plan vélo est de 150 millions € de 2015 à 2020.

Un des objectifs du plan est que le réseau soit à l'échelle parisienne un véritable maillage pour circuler plus tranquillement à vélo. Dans ce maillage, il y a un réseau structurant c'est-à-dire avec des grands axes dont l'une des **composantes** serait l'**avenue de Flandre**.

La situation actuelle de l'avenue de Flandre est la suivante : le terre-plein central n'est pas continu, la longueur de la voie est de 1430 mètres. La largeur moyenne des trottoirs du côté impair est de 10 mètres et de 6 mètres du côté pair. La largeur moyenne de la chaussée est de 9 mètres et le nombre de carrefour est de 11. La circulation actuelle priorise les véhicules motorisées (voitures, scooters, taxi et autres).

SCENARIO 1 : PISTES UNIDIRECTIONNELLES

^ vers Stalingrad



∇ vers Villette

MARS 2017

PLAN VELO – AV DE FLANDRE

DVD-STV6

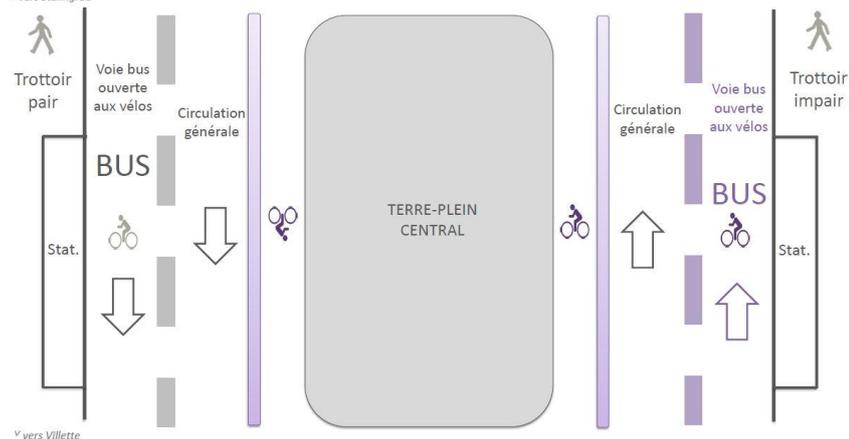
Création de 2 pistes cyclables unidirectionnelles le long du terre-plein central

Suppression de 217 places de parking du côté pair le long du terre-plein central

Constitution du côté impair de places de stationnement le long de la piste cyclable

SCENARIO 1bis : PISTES UNIDIRECTIONNELLES AVEC VOIES BUS

^ vers Stalingrad



∇ vers Villette

MARS 2017

PLAN VELO – AV DE FLANDRE

DVD-STV6

Création de deux pistes cyclables unidirectionnelles protégées

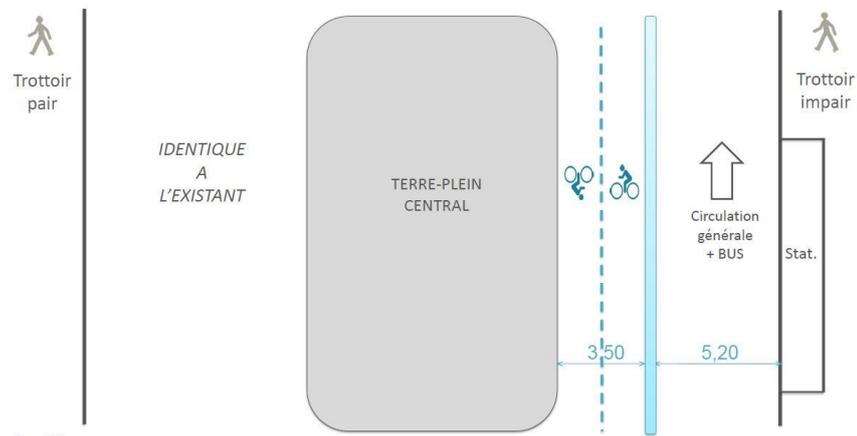
Non reconstitution du stationnement côté impair

Création d'une voie de bus

Suppression de 400 places de parking = 50% stationnement en surface

SCENARIO 2 : PISTE BIDIRECTIONNELLE

^ vers Stalingrad



∇ vers Villette

MARS 2017

PLAN VELO – AV DE FLANDRE

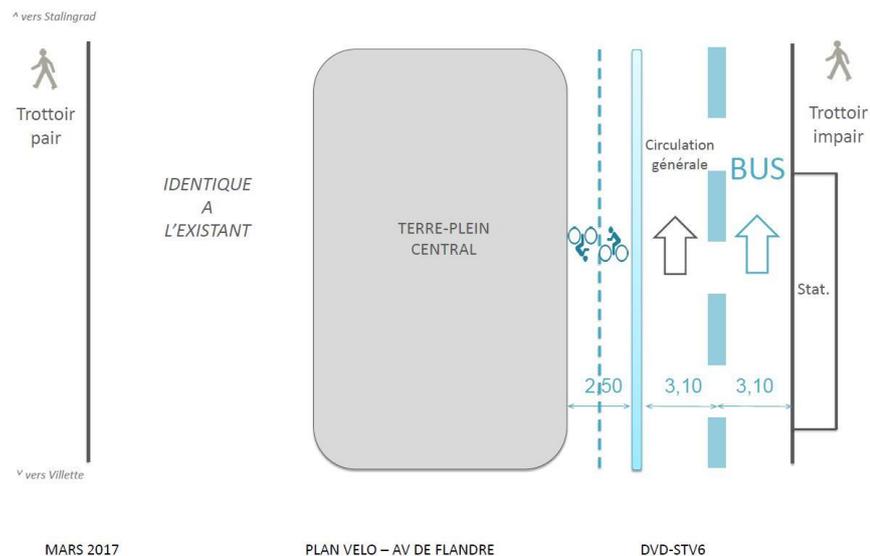
DVD-STV6

Côté pair : un trottoir, une ligne de stationnement le long du trottoir, une ligne de stationnement le long du terre-plein, une voie de circulation générale et une voie de bus

Côté impair : piste cyclable bidirectionnelle, une seule voie de circulation générale pour les voitures et les bus, non reconstitution du stationnement sauf à certains endroits

Suppression de 217 places de parking

SCENARIO 2bis : PISTE BIDIRECTIONNELLE AVEC VOIES BUS



Côté pair : un trottoir, une ligne de stationnement le long du trottoir, une ligne de stationnement le long du terre-plein, une voie de circulation générale et une voie de bus

Côté impair : piste cyclable bidirectionnelle, une voie de circulation générale plus une voie de bus et non reconstitution du stationnement

Suppression de 400 places de parking

Les points communs de ces scénarii sont la création d'un aménagement cyclable, la liaison entre les morceaux du terre-plein central et la réduction du stationnement dans des proportions variables. Le souhait de l'équipe municipale du 19^e est que les liaisons piétonnes soient surélevées par rapport à la chaussée. En effet, nous aurions pu imaginer que la piste cyclable soit sur le terre-plein, mais l'équipe municipale a préféré privilégier ce dernier pour les poussettes, balades ou encore les brocantes. La durée des travaux a été fixée à un an et ce indépendamment du scénario qui sera choisi.

Sur le secteur Flandre, une enquête a été réalisée par l'INSEE concernant la situation du stationnement. Ce sont environ 6200 véhicules qui sont présents sur ce secteur ce qui veut dire que moins d'une personne sur deux a un véhicule personnel. Quant à l'offre de places qui cumule les places en surface et les places en sous-terrain, elle est de 7460. La zone Flandre paraît donc excédentaire en places de stationnement avec une solde positif de 1260 places. Aujourd'hui, à Paris, 60% de l'espace public est dévolu à la circulation ou au stationnement des voitures. Cependant, la voiture ne représente plus que 13% du total des déplacements.

Pourquoi les pistes cyclable ne sont elles pas créées sur le trottoir ?

Pour des questions de cohabitation entre cyclistes et piétons. On ne constate pas d'accidentologie particulière mais une forte crispation avec ce type d'aménagements.

Pourquoi a-t-on des difficultés à se garer si le stationnement est excédentaire ?

Le stationnement en sous sol est trop cher, ce qui conduit les riverains à utiliser massivement le stationnement de surface, alors qu'ils ne bougent que très peu leur voiture. On aimerait que les résidents se garent plutôt en sous-sol pour laisser le stationnement rotatif aux visiteurs.

Vous partez du principe que les bailleurs vont louer leurs places de parking, mais qu'en est-il du privé ?

C'est en effet aux propriétés privées de décider, nous ne pouvons leur opposer de contraintes juridiques. Pour ce qui est des bailleurs sociaux, le problème concerne plutôt la qualité de service et le coût. Le dialogue est engagé avec eux, car un parking vide est beaucoup plus difficile à entretenir.

Qu'entendez-vous par continuité du terre-plein central ?

C'est la création de passages piétons. La mairie du 19^{ème} souhaite que les passages soient surélevés pour rééquilibrer l'espace publique en faveur des piétons.

Prévoyez-vous des stationnements vélo ?

Ils sont prévus dans le cadre du plan vélo, à proximité des endroits attractifs. Le Plan Local d'Urbanisme prévoit la création de locaux vélos pour toute nouvelle construction.

BAGAGERIE

Le projet de bagagerie, voté au Budget participatif, est en cours de finalisation. L'association « Au bagage du Canal » est constituée, les locaux sont trouvés et les travaux identifiés. La Ville équipe le lieu et finance les travaux, puisque le projet a été voté dans le cadre du Budget participatif mais le fonctionnement ne dépendra que de bénévoles. Plus ceux-ci seront nombreux, mieux le projet fonctionnera. Les personnes désireuses de s'investir sont donc invitées à se faire connaître auprès de l'association.

Ce projet ne risque-t-il pas d'attirer de nouveaux SDF dans notre quartier ?

Le projet vise surtout des personnes qui vivent actuellement dans le quartier, et les nouvelles personnes devraient être peu nombreuses. Il s'agit de leur permettre de poser quelques affaires pour leur donner la possibilité de redémarrer des projets de vie.

QUESTIONS DIVERSES

La place Stalingrad est de nouveau un lieu de deal. Quel changement a provoqué ce phénomène ?

Le démantèlement du réseau de trafic de crack a provoqué l'apparition de « fantômes », en manque et à la recherche de stupéfiants. Un important travail sanitaire et social est engagé en leur direction. Nous avons demandé à Coordination toxicomanie, créée par la préfecture en 2013 lors de la création de la ZSP, d'effectuer un travail en profondeur pour comprendre le phénomène.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

